

PAR COURRIEL

Québec, le 2 décembre 2024

N/Réf. : 2024-14256

**OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)**

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 novembre 2024, visant à obtenir :

« 1- *L'historique de l'implantation du programme d'art thérapie (en quelle année le programme a débuté, comment le programme est né à l'interne au niveau du contexte institutionnel et il a été implanté pour répondre à quels besoins ?)*

2- *Plus de détails sur le programme d'art thérapie en tant que tel (ses objectifs spécifiques, généraux et dans quel grand objectif du ministère de la Sécurité publique tout cela s'inscrit ?)*

3- *Les partenaires qui sont associés au programme d'art thérapie (communautaire, institutionnels, citoyens, etc ?) »*

Pour le point 1 de votre demande, nous vous informons que le Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) n'a repéré aucun document, et ce, en application de l'article 1 de la Loi sur l'accès.

Toutefois, la direction des programmes du SMSC nous informe que le tableau joint en réponse aux points 2 et 3 de votre demande, présente les programmes ou activités d'art-thérapie proposés aux personnes prévenues ou condamnées dans les établissements de détention du Québec pour l'année 2022-2023. Ces données sont les plus récentes, bien que l'offre de services n'évolue pas significativement d'une année à l'autre. Les programmes peuvent être financés par le ministère de la Sécurité publique, par des fonds de soutien à la réinsertion sociale ou par d'autres types d'ententes.

...2

L'offre de services varie selon les établissements de détention, tenant compte des besoins identifiés chez la clientèle ainsi que des ressources disponibles dans chaque région. Chaque année, les équipes du Sous-ministériat des services correctionnels examinent les programmes qu'elles financent afin de s'assurer qu'ils répondent adéquatement aux besoins présents au sein du réseau.

Par ailleurs, il convient de noter que la majorité des programmes d'art-thérapie sont principalement financés par les fonds de soutien à la réinsertion sociale. Les services proposés peuvent se manifester sous forme d'ateliers ponctuels ou de programmes plus structurés, en groupe ou individuellement, visant notamment la sensibilisation, la formation ou le soutien. Enfin, l'art-thérapie peut être offerte aux personnes confrontées à des problématiques de santé mentale ainsi qu'à l'ensemble de la population carcérale.

Enfin, pour les points 2 et 3 de votre demande, le SMSC a repéré le tableau des programmes et activités offerts lequel vous est intégralement accessible.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

**Original signé**

Marie-Josée Langlois

p. j. Article de la loi et avis de recours en révision

## Chapitre A-2.1

### **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

#### **CHAPITRE I** APPLICATION ET INTERPRÉTATION

**1.** La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

### Révision par la Commission d'accès à l'information

**a) Pouvoir** : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone : 418 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

#### Montréal

Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4  
Téléphone : 418 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

**b) Motifs** : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

**c) Délais** : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**Programmes, activités et services offerts aux personnes prévenues ou contrevenantes dans les établissements de détention en 2022-2023**

**Art thérapie**

Établissements de détention	Description du programme								Offert par	
	Nom du programme	Clientèle ciblée (ex.: autochtones, anglophones, etc.)	Séances			Modalité	Type	Renseignements additionnels (historique, particularités, liens avec d'autres programmes)	Ressource principale (nom de l'organisme)	Source principale de financement
			Nombre pour compléter une session	Durée	Fréquence					
Amos	<i>Musicothérapie</i>	Clientèle générale				Groupe	Divertissement	Le programme n'a pas été offert durant la période ciblée, mais l'équipe des CMC recherche activement un nouvel enseignant en musique.		Fonds de soutien
Leclerc de Laval	<i>Art thérapie</i>	Clientèle régulière Clientèle santé mentale	1	2 h 30	1 fois/sem.	Groupe	Divertissement	Atelier d'art thérapie encadrés par une stagiaire à la maîtrise en Art thérapie de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).	UQAT	Fond de soutien et UQAT
Leclerc de Laval	<i>Mandala</i>	Clientèle de protection	1	2 h	Variable	Groupe	Divertissement	Atelier de thérapie par le mandala.	Patricia Collin	Projet ELLE
Montréal	<i>Musicothérapie</i>	Personnes détenues et prévenues hébergées à l'infirmierie	Continu	1 h	1 fois/sem.	Groupe	Soutien / Entraide	Ce cours permet aux participants d'apprendre à verbaliser adéquatement leurs émotions, à apprendre à s'exprimer via la musique et à favoriser un climat d'échange sain et respectueux. À l'occasion, une partie de la séance est consacrée à des pratiques musicales en groupe afin de favoriser l'esprit d'équipe et le partage. À noter que cette activité n'a pas été offerte au cours de la période visée.	Centre de services scolaires de Montréal	Entente Éducation (MEES)
Québec femmes	<i>Arts plastiques (bricolage)</i>	Personnes incarcérées souffrant d'un problème de santé mentale	1	1 h	Variable	Groupe	Support/Entraide	Matériel artistique. Valorisation, intégration et canalisation des énergies. Permettre un cheminement durant l'incarcération. En collaboration avec le titulaire de la personne incarcérée et avec l'agent de liaison du secteur.	MSP - Établissement	Fonds de soutien
Québec femmes	<i>Arts thérapeutiques</i>	Personnes incarcérées	1	2 h 30	Variable	Groupe	Support/Entraide	Matériel artistique. Valorisation, intégration et canalisation des énergies. Permettre un cheminement durant l'incarcération.	MSP - Établissement	Fonds de soutien
Saint-Jérôme	<i>Cours d'arts plastiques</i>	Clientèle impliquée dans les activités de jour	1	2 h	1 fois/sem.	Groupe	Formation	Cours du soir : art thérapie. Développement personnel et création. 3 groupes différents (infirmierie, protection et clientèle régulière).	Centre de services scolaires de la Rivière-du-Nord et enseignante privée	Fonds de soutien et entente Éducation (infirmierie: FSRS, protection et régulière: MESS)
Sorel-Tracy	<i>Musicothérapie</i>	Personnes incarcérées avec diverses problématiques telles qu'un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, une faible estime de soi, des problèmes de violence, de dépression et d'anxiété, des difficultés relationnelles, des troubles d'apprentissage et de comportement ou tout autre événement vécu par la Personnes incarcérées, notamment un deuil ou une rupture affective.	N/A	N/A	N/A	Individuel	Soutien / Entraide	Lors de rencontres individuelles avec l'aumônier, la personne incarcérée joue de la guitare pendant une période d'environ 1 heure tout en discutant avec lui de ses problématiques. L'aumônier poursuit ces rencontres en individuel dans son local de pastorale et a même organisé certaines activités dans les secteurs avec des personnes incarcérées qui jouaient de la musique.	Aumônier	MSP